

La famille facteur de développement (durable ?)

Faco Paris ó 23 mars 2010

Notes

Pr. Jean-Didier LECAILLON,
Université Panthéon-Assas (Paris 2) et IRGEI*-LARGEPA**

*Institut de Recherche sur la Gouvernance Economique et les Institutions

**Laboratoire de Recherche en Gestion de Paris 2

Introduction

Parler de richesse à propos de la famille est sans doute évident, c'est surtout trop vaste.

Une autre façon, complémentaire, de poser la question est la suivante : dans quelles mesures la famille est facteur de développement ? Il est souvent question du développement durable aujourd'hui ; nous pouvons être surpris à ce sujet qu'une réflexion sur la population en général, la famille en particulier, ne soit pas conduite.

Dernière remarque introductive : souhait de tirer quelques conséquences pratiques évidemment et surtout réfléchir ensemble sur le thème proposé.

Pour répondre en spécialiste des sciences économiques et disposer d'un fil directeur, retenir trois points :

1/ Quelle richesse ?

Cela recouvre la notion de production ;

et pose le problème de la mesure et de la disponibilité d'un indicateur.

2/ Quelle place occupée par la famille ?

Dans une perspective économique évidemment.

3/ Quels enseignements en matière de politique économique ?

* *

*

1/ La question de la richesse

a) L'association richesse-production peut être retenue.

Il est intéressant de constater que la définition de la production n'est pas immuable ; elle a évolué au cours du temps et il n'y a pas de raison de figer aujourd'hui la réflexion en considérant que nous ne pouvons rien changer.

En parcourant, même rapidement, les différentes réponses proposées dans l'histoire, le souci de répondre aux besoins des individus, de créer des utilités, apparaît comme central.

On montre alors que la question du traitement des activités aboutissant à la production de biens et services conservés par leurs producteurs reste posée ?

b) La notion de production domestique peut être développée...

En mettant l'accent sur la famille, on se met en situation d'étudier les conséquences de la présence d'enfants, on peut aborder la question de la répartition des tâches, etc.

2/ Les relations famille-société

La pauvreté des analyses, au moins d'un point de vue économique, des réalités familiales empêche trop souvent de poser de bons diagnostics.

Elle rend pourtant de nombreux services et contribue de cette façon au développement de la société.

a) La « production d'hommes ».

Elle est nécessaire (mais non suffisante) au développement économique. Les analyses les plus récentes de la croissance économique le montrent.

b) La « formation du capital humain ».

Le passage du statut de consommateur à celui de producteur nécessite l'acquisition de qualités techniques, intellectuelles et morales. Le rôle des parents, sans être exclusif, ne peut être négligé sans perte d'efficacité.

c) La nécessaire cohésion sociale.

La famille est une « petite » société au sein de laquelle l'apprentissage du vivre ensemble est possible ; elle n'est pourtant pas un ghetto.

Si la famille rend des services, produit des utilités, il est non seulement juste mais aussi efficace de le reconnaître.

3/ Les enseignements à tirer

Il faut logiquement dépasser la conception actuelle selon laquelle la famille ne serait qu'un lieu de consommation. L'énumération de tous les services rendus par la famille justifie l'importance d'une véritable évaluation de la production domestique¹. En matière de retraites comme dans le domaine de la fiscalité, cela ne manquerait pas d'avoir des conséquences concrètes. En particulier, à l'image de ce qui se fait dans le cas d'une entreprise traditionnelle, l'investissement en capital humain doit être pris en compte.

¹ Lecaillon Jean-Didier [2007], « *Les palliatifs envisageables* », communication au colloque « Vieillesse mondiale et conséquences géostratégiques », Paris, mars 2007.

a) La mesure du PIB.

Evocation des différentes méthodes pour intégrer les activités non marchandes.

b) Le règlement des retraites.

Le seul fondement économique des retraites, c'est-à-dire la possibilité de continuer à consommer quand on ne produit plus, est l'investissement dans une génération suivante.

Dans cette optique, la répartition doit être mise en œuvre comme l'acte final d'une opération de report tandis que la capitalisation s'effectue en investissant dans la jeunesse.

c) La définition d'une fiscalité pro-familiale.

L'impératif est de renouveler les pratiques.

Rien n'interdit en tous les cas de fixer quelques objectifs.

- Généraliser la notion d'unité de consommation (échelle d'équivalence) ; cela apparaît nécessaire dans de nombreux domaines afin de mieux apprécier les situations réelles des familles.
- Ne pas négliger la dimension «productive» de la famille. A partir du moment où la famille peut-être assimilée à une entreprise, on ne voit pas pourquoi elle ne serait pas soumise à des règles fiscales comparables. En particulier, les dépenses d'éducation/formation appartiennent au registre de l'investissement, en capital humain en l'occurrence. De même qu'une entreprise se voit imposée non sur son chiffre d'affaire mais bien sur son bénéfice, déduction faite des

charges engagées pour la production, de même faudrait-il permettre aux parents qui consacrent une large partie de leurs ressources à l'investissement dans la jeunesse de déduire le montant correspondant de leur revenu. Dans le même esprit, une autre réforme à envisager serait d'autoriser l'amortissement de la formation de capital humain

- Enfin, dans la mesure où le produit des prélèvements obligatoires est en partie utilisé pour financer des infrastructures destinées à faciliter la garde des enfants par exemple ou à assurer des revenus de substitution à des personnes choisissant de suspendre momentanément leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s), on pourrait envisager le recours à une formule de type «impôt négatif» pour les foyers fiscaux qui internalisent le mode de garde (et qui ne bénéficieront donc pas des infrastructures) ou qui font le choix de ne pas entrer sur le marché du travail.

Retenir que la reconnaissance de la famille suppose non pas d'en faire une assistée ou l'objet d'une politique d'assistance, à plus forte raison d'une étatisation, mais d'une reconnaissance à part entière permettant un choix personnel libre et responsable.